

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20240305-6</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>Séance du 05 mars 2024 à 18h30</u></b></p> <p>L'an <b>deux-mille-vingt-quatre</b> le <b>cinq</b> du mois de mars le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p><b>NOTA</b> Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal a été adressée <b>le 26 février 2024</b> et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><b><u>Etaient présents ( )</u></b></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ( )</u></b></p> <p>a donné procuration à ,</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

**OBJET : CONVENTION RELATIVE AUX OUVRAGES NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'ORGANISATION DE LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SELONCOURT**

Monsieur le Maire expose

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements respectifs des Parties en termes de propriété, gestion et entretien des différents ouvrages construits, sous maîtrise d'ouvrage de Pays de Montbéliard Agglomération, dans le cadre du projet « Transport à Haut Niveau de Service » (THNS) et du projet de piste cyclable reliant Hérimoncourt Seloncourt et Audincourt, et dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence de P.M.A. en matière d'organisation de la mobilité.

Cette convention a également vocation à déterminer les engagements respectifs des Parties en matière de gestion et entretien de l'ensemble des ouvrages préexistants et nécessaires à la mise en œuvre de la compétence susvisée.

Les différentes catégories d'ouvrages concernés par la présente convention, dont notamment les voiries, les trottoirs, les arrêts de bus, l'éclairage, les feux de signalisation tricolore, les espaces verts, les réseaux et avaloirs de toute nature, la vidéosurveillance, la signalisation, sont définis en annexe 1.

L'annexe 2 listera de manière exhaustive l'intégralité des ouvrages réalisés sur la commune de Seloncourt, répartis selon les catégories de l'annexe 1.

La Commission Voirie, réunie le 19 février 2024, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, A  
membres présents ou représentés,

de ses

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer la convention et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Seloncourt, le 05 mars 2024

**Le Maire,  
Daniel BUCHWALDER**

PROJET